



CFDT-Culture

12, rue de Louvois

75002 PARIS

Tél. : 01 40 15 51 20

Fax : 01 40 15 51 22

www.cfdt-culture.org

cfdt@culture.gouv.fr

Nous attendons le futur Président du Centre des monuments nationaux.

Le Comité Technique du CMN a été de nouveau convoqué pour le vendredi 16 mars. Nous avons dénoncé la semaine passée l'ordre du jour excessif de ce CT. Celui-ci interdisait toute discussion sur des sujets fondamentaux pour l'établissement comme pour les agents, notamment le nouveau répertoire des métiers que la direction n'avait pas jugé nécessaire d'établir, de présenter et de discuter avant le vote du nouveau cadre de gestion initialement prévu en septembre dernier !

Ce nouveau Comité technique est convoqué pour... 14H00 ! Et comme madame Lemesle est reçue à 18H00 rue de Valois par le Ministre, la direction du CMN contraint le débat entre le digestif et l'apéritif ! Insupportable et inacceptable, mais tellement emblématique des méthodes *en Cour*, d'un manque de considération pour les personnels et pour leurs représentants, et au final, pour l'institution elle-même. Malaise... L'IGAC a-elle seulement rendu un rapport sur la souffrance au travail ? Nous pourrions en douter à la lecture de l'annexe 8 du rapport concernant les observations apportées par la présidence du CMN « *en réponse au rapport provisoire de l'inspection de l'IGAC* » : il y est écrit que ce rapport n'est que « *l'équivalent d'une vaste lettre anonyme* », les témoignages recueillis par les rapporteurs ne sont qu' « *allégations* », et que « *l'appréciation des rapporteurs se fonde [...] sur des faits dont le caractère établi n'est pas certain* » ?

Bien que les propos et la conclusion des inspecteurs nous soient largement occultés, nous sentons la gravité des situations observées et l'urgence des solutions à trouver. Les inspecteurs de l'IGAC dressent au fil des pages un tableau effarant de l'établissement. Loin de n'étudier que la souffrance au siège, ils pointent les dysfonctionnements structurels et managériaux qui gangrènent l'ensemble de notre institution. Ils soulignent aussi l'accumulation de ces dysfonctionnements « *dont les effets paraissent s'amplifier et devenir de plus en plus palpables* ».

Ce n'est malheureusement une surprise pour personne. Nous notons que le rapport reprend largement à son compte les constats de la médecine de prévention consignés dans un rapport remis au Ministère en 2009, et qu'il s'appuie sur les bilans sociaux qui soulignent le nombre croissant d'arrêts maladie et le *turn over* incessant ainsi que sur les alertes que les représentants du personnel n'ont cessé d'émettre depuis plus de trois ans, malheureusement en vain. Le tableau qu'il dresse de la situation des agents du CMN est particulièrement inquiétant, la médecine de prévention pointant « *un point de bascule vers l'aggravation* » et soulignant que le CMN est « *le seul établissement où le phénomène de souffrance soit aussi massif et aussi aigu* ».

Le tout dresse un bilan peu reluisant de la présidence de madame Lemesle. Et encore ce rapport a-t-il été largement expurgé, conformément à l'avis de la CADA, des éléments relatifs à « *une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique, ou facilement identifiable* ». Qui donc serait cette personne « facilement identifiable » dont la protection de l'identité a entraîné la modification ou la suppression de 18 des 34 pages du rapport de l'IGAC, dont notamment les trois-quarts de la conclusion ?

La lecture du document et de ses annexes permet de comprendre que ce qui est occulté est pire que ce qui est rendu visible.

La mission de l'IGAC a largement dénoncé « l'hypertrophie de la Présidence » comme source de dysfonctionnement et de souffrance et a estimé « *qu'un changement complet et immédiat de management est indispensable pour stopper la détérioration des conditions de travail de l'établissement qui doit impérativement éviter de se voir confronté à des situations individuelles aggravées.* » Constat partagé par le Directeur Général de l'établissement lui-même, qui soulignait dans une note intitulée « Alerte sur la gravité du climat social et des risques professionnels » adressée opportunément à Isabelle Lemesle le 30 mai dernier (soit 4 jours après que le CHSM a donné un avis favorable à la demande d'inspection par l'IGAC !) que « *sans une évolution significative du mode de management, l'établissement restera dans l'incapacité d'assumer l'essentiel de ses missions.* ».

Et comment réagit le Ministre après ce rapport de l'IGAC, dont il a eu connaissance en intégralité en septembre 2011 ? Par une nouvelle inspection demandée le 10 février (veille de la publication de l'article paru dans *Le Monde*), destinée à faire un bilan d'étape des préconisations prises unilatéralement. On nous dit qu'il s'agit là d'une mesure forte : mais que va constater le rapporteur ? Que bien peu de mesures ont été mises en place... S'interrogera-t-il sur le bien-fondé et l'efficacité de ces mesures ? Si on ne peut douter de la qualité du travail de l'inspecteur, on peut en revanche s'interroger sur ces mesures, car celles-ci sont pour grande partie inappropriées et largement insuffisantes : arguer par exemple que la communication interne est meilleure parce que les agents sont abreuvés de « flash infos » est, pour citer la Présidente elle-même, « *un raisonnement tautologique* ». Consternant ...

Mais pourquoi le Ministre réagirait-il ? Les organisations syndicales boycottent depuis six mois les instances paritaires : à cette posture forte, le Ministre semble penser « on les aura à l'usure »... Après tout, les monuments restent ouverts, les agents restent silencieux ou réagissent si peu... Peut-il seulement envisager que chacun cherche simplement à se protéger en s'isolant dangereusement (et oui, l'isolement n'est pas que géographique !) ou soit tellement pressé, abattu ou angoissé pour qu'il n'ait plus l'envie ou la possibilité de réagir ?

Peut-il seulement comprendre que dans cet établissement venir à une AG peut être assimilable à un acte de rébellion ?

Qu'attend-il ?

Si le Ministre est incapable de prendre ses décisions, nous, agents du Centre des monuments nationaux ne pouvons l'accepter : il y va du bon fonctionnement de notre établissement et de sa pérennité, de nos métiers et de nos carrières à tous, fonctionnaires comme contractuels, au siège comme dans les monuments, et aussi de notre vie et de notre santé.

Quand la situation de l'établissement se dégrade chaque jour de plus en plus, nous sommes tous concernés.

Les attitudes et mesures autocratiques de ces dernières années (réorganisation contestable -critique partagée par la Cour des Comptes, rien de moins- menée à la hussarde des services du siège, réorganisation des relations siège/monuments, statut des contractuels inacceptable, procédures individuelles injustifiées...) peuvent, encore, soyons en certains, être défaits ou revus, comme les projets du contrat de performance (notamment la gestion directe des personnels titulaires). Mais certainement pas avec la présidence qui en est l'auteur : le Ministre le sait parfaitement.

Nous demandons à Monsieur le Ministre de mettre fin à la présidence actuelle.

Sur les bases de ce rapport et des éclaircissements comblant les éléments occultés, il sera alors temps de travailler sereinement dans le cadre d'un dialogue social apaisé et respectueux des organisations syndicales à l'élaboration des préconisations permettant au CMN de se relever, aux personnels d'exercer leurs métiers dans un climat de confiance retrouvé et dans le respect.

Il appartient à chacun d'entre nous de lui faire la démonstration que nous sommes déterminés à mettre un terme à ces quatre années qui ont causé tant de tort à l'établissement dont nous, agents sommes la force et l'avenir.

Tous en grève le 22 mars